

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2007

*Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jacques GUILLERMET, Maire. Etaient présents : Mme Andrée BRUEL, Mr André VACHERON, Mr Jean Luc DURRIS, , Madame Jocelyne DURIS, Mr Emmanuel FELIX , Mr Jean-Paul MERLE, Mr Serge TAMAIN, Mr Jean François BONNE,
Pouvoirs : Mme Séverine Brun à Mr Jean Luc DURRIS*

EXTENSION DE LA MATERNELLE DU RPI NERVIEUX/MIZERIEUX

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avant projet définitif établi par le cabinet d'architecture AMPERE concernant la création d'un bâtiment scolaire (extension plus mise aux normes) et la Rénovation et mise aux normes de l'école existante. Après avoir délibéré le conseil municipal approuve l'avant projet détaillé qui s'élève à la somme de 568 375 €. Cette étape d'approbation de l'enveloppe globale s'avère indispensable pour obtenir les financements du Conseil Général et de l'Etat.

PARKING :

Le conseil municipal est informé de la requête contre le jugement du tribunal Administratif de Lyon. Mr le Maire est autorisé à ester en justice afin de défendre les intérêts de la Commune et le projet de Parking.

SPANC : SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Monsieur le Maire donne lecture à l'ensemble du Conseil Municipal du règlement du service d'assainissement non collectif après corrections apportées par la SAUR, suite aux observations de la Sous-Préfecture. Après avoir délibéré, le Conseil municipal accepte le règlement communal du SPANC corrigé et annule celui qui avait été voté le 06 octobre 2006.

PROJET EXTENSION ZONE ARTISANALE :

En vue de constituer une réserve foncière immédiate et permettre l'agrandissement futur de la zone artisanale, le Conseil Municipal décide : l'achat d'une parcelle de terrain de 2 hectares au prix de 1.18 € TTC et l'achat d'une autre parcelle de 15400 m² au prix de 1.18 € le M². Ces acquisitions seront inscrites au budget 2007 de la zone artisanale.

ACHATS DE TERRAINS :

✓ Afin d'assurer le développement du village, Monsieur le Maire présente au conseil municipal un avant projet de réalisation d'un lotissement le long de la route de ste Foy. Le projet sera revu au prochain conseil après vérification des questions juridiques entourant la cession de terrain.

✓ Compte tenu de la fermeture de la décharge de Nervieux et des besoins locaux en matière de stockage, de matériaux inertes ou végétaux (notamment dans le cadre des curages des fossés), la commune envisage d'acquérir une parcelle de terrain d'une surface d'environ 1 ha située

en bordure de la route départementale. Une proposition de prix d'achat sera faite au propriétaire.

ZONAGE ASSAINISSEMENT :

Le conseil municipal décide de confier la mise à jour du dossier zonage assainissement au bureau d'études Saunier et Associés pour un montant de 2164.76 € TTC et d'annuler la délibération du 31 juillet 2006 qui approuvait le devis du bureau d'études CARRE LONG.

CHANGEMENT DU NOM DES ROUTES :

Afin de rendre plus lisibles les documents cadastraux et ajuster les noms des voies de circulation aux appellations usuelles, le Conseil Municipal envisage le changement des noms des routes départementales traversant le village. Un groupe de travail sera formé en vue de vérifier l'aspect juridique de cette modification.

NOMMAGE DES RUES :

Afin de rendre les adresses des administrés plus précises, il est envisagé de nommer les rues du village et d'attribuer des numéros aux habitations. Un groupe de travail doit réfléchir à ce projet auquel devrait être associé le conseil municipal des enfants. Ce projet rejoint l'obligation, faite par la Poste, aux Communes de nommer les rues et de numéroter les habitations pour faciliter la distribution du courrier postal.

PANNEAUX DE SIGNALISATION :

Plusieurs propositions de panneaux de signalisation (pour le village et la zone artisanale) sont présentées aux membres du conseil municipal qui doivent maintenant choisir la signalétique de leur choix. Une synthèse sera présentée au prochain conseil municipal.

ADMISSION EN NON VALEURS : le conseil municipal décide d'admettre en non valeur des produits inscrits aux rôles de 2004 et 2005 qui n'ont pu être recouverts pour un montant total de 293.12 €.

RACCORDEMENT AU RESEAU PUBLIC D'ASSAINISSEMENT :

Monsieur le Maire et l'Adjoint chargé de l'urbanisme portent à la connaissance du Conseil Municipal la demande d'un particulier pour la prise en charge partielle par la Commune du montant du raccordement aux égouts. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis défavorable à cette demande.

QUESTIONS DIVERSES :

- ✓ Mr le Maire donne connaissance du courrier de la SNC Villeneuve acceptant la cession d'une partie d'une parcelle à Grénieux en vue d'agrandir le champ de foire.
- ✓ Le conseil municipal est informé que la Commission de sécurité a rendu un avis favorable suite au contrôle effectué à l'école Nervieux/Mizérieux
- ✓ Le contrôle des équipements sportifs aura lieu la semaine prochaine.
- ✓ L'achat d'un ordinateur portable pour l'école est approuvé,
- ✓ Le Conseil municipal prend connaissance du contrôle effectué sur les poteaux incendie de la Commune par la SAUR. Divers travaux (peinture/plombage) sont à prévoir sur l'année 2007.

✓Mr le Maire rappelle aux membres du conseil municipal l'arrêté faisant obligation aux propriétaires ou locataires de balayer la neige devant leurs maisons, sur les trottoirs ou banquettes jusqu'au caniveau, par temps de gelée ou de neige.

✓La Mairie accueillera un stagiaire du 29 janvier au 16 février et du 4 juin au 29 juin. Ce stage aura pour objectif de définir les actions à mener à l'égard des associations du village, et la mise en place d'actions de communication sur le site internet Communal.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixé au vendredi 23 février à 20h00.